

VOUS AVEZ DIT JUSTICE???

1) Que penser d'un magistrat qui **face à de multiples vices de procédures dit que "ce n'est pas un problème", et que "les jurisprudences ne changeront rien" à ses décisions ?**

2) Que penser d'un magistrat, ami et collaborateur régulier de la psychologue "expert" (formations, articles et ouvrages communs), qui dit que s'il ne peut pas juridiquement conserver l'expertise, il décidera de garder cet écrit comme « avis et conseil » ?

3) Que penser d'un magistrat qui ne répond pas à une requête déposée contre l'expertise psychologique? Silence complet alors qu'il a la requête plusieurs jours avant l'audience et le jour de l'audience explique :

- que l'absence de numéro ADELI ne lui "posait pas de problème", alors que ce numéro d'inscription est pourtant une obligation administrative pour exercer...il existe une jurisprudence à ce sujet annulant l'expertise : refus du juge de s'y "attarder"...
- que sur le fait que cette psychologue n'ait rendu qu'un document et non 4 conformément aux 4 ordonnances du juge et qu'elle n'ait pas répondu à toutes les questions posées (en particulier pour Arthur et Valentine) : le juge explique qu'il ne "voit pas ou est le problème" : son argument : "les experts ne sont pas bien payés" et il "comprend parfaitement qu'aux vues des tarifs, qu'elle n'ait rendu qu'un écrit"...

4) Que penser d'un magistrat qui émet un avis psychiatrique à l'encontre de la mère, continue de dire qu'elle est "dangereuse pour ses enfants avec de graves troubles psychiatriques" alors que **5 experts psychiatres disent le contraire ?**

5) Que penser d'un juge qui dénigre toutes les démarches effectuées par la mère pour tenter de restaurer un lien avec le père (thérapies individuelles, thérapies familiales) et qui affirme que ce ne sont que des "manipulations"?

6) Que penser d'un juge **qui refuse de prendre en compte les plus de 1000 pages d'attestations et témoignage sur la vie équilibrée et heureuse des enfants, sur leur réussite scolaire et leur vie sociale et qui affirme que "toutes ces nouvelles pièces ne changeront rien au dossier"**

7) Que penser d'un juge qui **affirme que les propos des enfants sont "factices et construits" et "qu'aucun des éléments transmis" ne lui fera changer sa "conviction"**, alors même que l'avocate qu'il a commis d'office lui dit que les enfants sont sincères et en aucun cas instrumentalisés ?

8) Que penser d'un juge qui **affirme qu'il faut "placer Arthur et Valentine en observation, les détoxiquer de leur mère et les séparer tous les deux pendant une longue période de près d'un an sans AUCUN contact avec leur environnement maternel et paternel, même pas de visite"**

9) Que penser d'un juge qui est capable d'écrire ces mêmes propos en novembre 2010 suite à un rendez vous avec le père alors même qu'il ne connaissait pas les enfants, qu'il n'avait jamais vu leur mère et que le dossier avait disparu ?

10) Que penser d'un juge qui menace la mère de poursuite judiciaire pour non présentation alors que c'est le père qui n'exerce plus ses droits de visites et qu'il n'a pris aucune nouvelle de ses enfants depuis plus de 2 ans et demi, même pas pour les 13 ans d'Arthur en janvier ni pour les 10 ans de Valentine début mars ?

Comment en 2011, un magistrat peut-il ainsi mépriser la vie d'Arthur et Valentine et leurs droits élémentaires ? Est-ce cela un juge des enfants ?